

AU/31/1.1.3/20220704/90

Objet : Marché de fourniture de fruits frais de 1ere gamme

**Le Maire de MONTEUX,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune de développer les approvisionnements en circuits courts de la Cuisine Centrale et de promouvoir les produits du terroir ;

VU le Code de la Commande Publique notamment son article R.2122-8,

**DECIDE**

Article 1 : De signer les marchés publics :

- dont l'objet est la fourniture de fruits frais de 1<sup>ère</sup> gamme et la sensibilisation des écoliers aux productions agricoles locales et à leur saisonnalité ;

- avec les producteurs et pour les montants annuels maximum ci-après :

- M. LAMBERT Samuel, 84170 Monteux : 2 000 € HT

Fruits : raisins.

- EARL des Perrines, 84170 Monteux : 4 000 € HT

Fruits : tomates

- EARL La Cigale, 84170 Monteux : 4 000 € HT

Fruits : fraises et melons

- GAEC LARGUIER, 84300 Cavillon : 2 000 € HT

Fruits : pommes, poires

Article 2 : Les marchés sont conclus pour une durée d'un an.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 4 juillet 2022

**Acte Exécutoire**

Envoyé le : 6/07/2022.

Affiché le : 06 JUL. 2022



Christian GROS

Maire de MONTEUX